

1.3 Déroulement du webinaire



2.1 La réglementation matérielle : philosophie et fondements

MATÉRIEL

Les vélos et les équipements utilisés en compétition dans les différentes disciplines sont aujourd'hui à la pointe de ce que la technologie peut offrir. Les règles encadrant l'utilisation du matériel visent à la fois à assurer la sécurité des coureurs, l'égalité des chances et à tirer un parti maximal de ce que l'évolution technique peut apporter au sport cycliste.

Homologation de matériel



Normes de dimensions



Pratiques interdites



Figure 1 : Quelques exemples de modification du matériel interdit (ajout de bande, filetage des ergots de fourche)



Figure 2 : Exemple de modification interdite avec l'ajout d'un couvercle en carbone sur les plateaux

2.2 La réglementation matérielle : philosophie et fondements

1

LE COUREUR EST
RESPONSABLE DE SON
MATERIEL

ARTICLE 1.3.001

« Chaque licencié doit veiller à ce que son équipement (bicyclette avec accessoires et dispositifs montés, casque, équipement vestimentaire...) ne présente par sa qualité, matériel ou conception aucun danger pour lui-même ou pour les autres. »

2

LES CONTROLES AVANT LE
DEPART (ET APRES) ONT
POUR BUT D'ASSURER
L'EQUITE ET LA SECURITE

ARTICLE 1.3.003

« En aucun cas le fait qu'un coureur ait pu participer à la compétition n'engage la responsabilité de l'UCI, le contrôle de l'équipement qui pourrait être effectué par les commissaires, un mandataire ou une instance de l'UCI étant limité à sa conformité avec les exigences purement sportives et techniques. Au besoin, le contrôle de l'équipement et du matériel peut être effectué avant, pendant ou après la course, à la requête du président du collège des commissaires, d'un mandataire ou d'une instance de l'UCI.

A cet effet, les commissaires de l'UCI peuvent saisir le matériel pour un contrôle ultérieur, si nécessaire avant, pendant ou après la course, que le matériel ait été utilisé pendant la compétition ou non.

Dans le cas où le matériel saisi n'est pas conforme au règlement UCI, l'UCI peut conserver le matériel concerné jusqu'à la fin d'une éventuelle procédure disciplinaire, le cas échéant. »

2.3 La réglementation matérielle : philosophie et fondements

SECURITE

EGALITE

ANTICIPATION

RESPECT

DOCUMENTATION

RÉGLEMENTATION / PROCÉDURES

Règlements:

- PARTIE 1 ORGANISATION GENERALE DU SPORT CYCLISTE



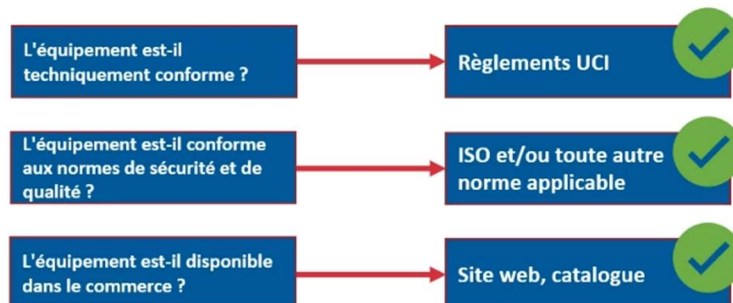
Chapitre Matériel / Équipement du site Internet de l'UCI :

- Guide de clarification du règlement technique de l'UCI
- Documentation, listes d'homologation, directives visuelles, etc.
- Processus d'homologation
- Référentiel des modèles de contrôle 3D
- Etc.



[LIEN: Matériel | UCI](#)

LES 3 RÈGLES D'OR DE LA RÉGLEMENTATION TECHNIQUE UCI



PROCÉDURES D'HOMOLOGATION DES JEUX DE CADRE ET ROUES

- Le fabricant est responsable de l'homologation (les coureurs et l'équipe sont responsables de contrôler la conformité avant le départ).
- Les modèles autorisés figurent sur les listes officielles des cadres et roues homologués, disponibles sur la page Matériel du site web de l'UCI.
- Les Commissaires peuvent empêcher les vélos non homologués (cadre ou roues) de prendre le départ.
- Les étiquettes doivent faire partie intégrante du cadre, c'est-à-dire être sous le vernis.



PROCÉDURES D'HOMOLOGATION - RÉSUMÉ

SITUATION AU 1ER FÉVRIER 2025

	Procédure d'homologation des jeux de cadre	Procédure d'homologation des roues	Procédure d'homologation de prototype
Portée	Route, CX et Piste	Route, CX et Piste	Tout (à l'exception de la Piste et des tentatives de Performance)
Labels	Oui (Cadre & Fourche)	Non	Optionnel
Intégrale	Oui	-	Non
Preuve de conformité	Liste des jeux de cadre homologués	Liste des roues approuvées	L'équipe reçoit une copie de l'autorisation du fabricant
Soumission pour homologation	Fabricant		
Vérification de la conformité	Coureur et équipe		

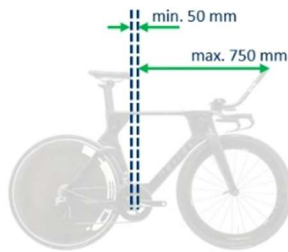
POSITIONS CONTRE-LA-MONTRE - ARTICLES 1.3.022 & 1.3.023

- Introduction de 3 catégories de taille
 - Catégorie 1: < 180 cm
 - Catégorie 2: ≥ 180 cm et < 190 cm
 - Catégorie 3: ≥ 190 cm
- Définition d'une position maximale autorisée pour chaque catégorie de taille

MESURES DU VÉLO

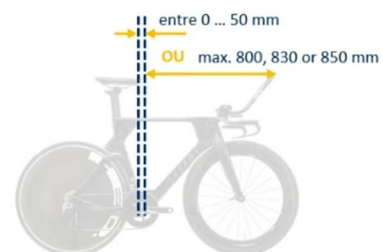
POSITION PAR DÉFAUT*

- Le bec de selle doit se situer au minimum 50 mm en arrière de la verticale passant par l'axe du boîtier de pédalier.
- La distance horizontale entre la verticale passant par l'axe du boîtier de pédalier et l'extrémité des extensions doit être au maximum de 750 mm.



*Une exception est disponible pour chaque athlète

- Soit le bec de selle peut être avancé jusqu'à la ligne verticale passant par l'axe du boîtier de pédalier
- OU**
- Les extensions peuvent être avancées jusqu'à une distance horizontale de 800, 830 ou 850 mm, suivant la catégorie de taille de l'athlète



CATÉGORIES DE TAILLE

Attestation pour un coureur d'une taille comprise entre 180.0-189.9cm et de 190cm ou plus :

- Le directeur médical de l'équipe ou le médecin de famille doit remplir l'attestation
- Aucune mesure de taille ne sera nécessaire sur place*
- Le modèle d'Attestation et la Liste des coureurs sont disponibles sur le site web uci.org
- Attestation à envoyer via le formulaire en ligne disponible sur : [Matériel | UCI](#)

*L'UCI se réserve le droit d'effectuer des contrôles aléatoires sur place

The image shows a form for UCI Height Category Attestation. It includes fields for the rider's name, date of birth, and a signature line for the Head Medical Director or Family Doctor. There is also a section for the rider's name and date of birth, and a section for the rider's name and date of birth. The form is titled 'To be sent to a staff office' and includes the UCI logo.

CATÉGORIES DE TAILLE

Conditions préalables :

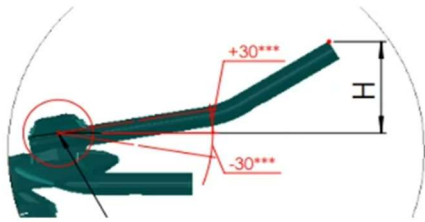
- L'autorisation de hauteur a été envoyée à l'UCI via le formulaire en ligne
- Le coureur figure sur la liste UCI des coureurs de catégories 2 et 3.

Conditions requises :

- Placer une étiquette de catégorie de taille sur le vélo de contre-la-montre du coureur, applicable également aux coureurs de la catégorie 1.
- Se référer aux instructions disponibles sur la page [Matériel | UCI](#) concernant le placement de l'étiquette sur le cadre.



EXTENSIONS



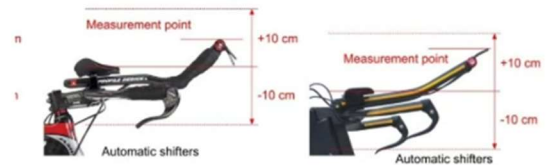
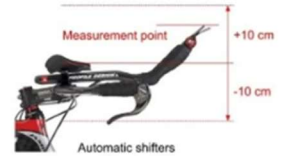
H est la distance maximum entre le point médian du support d'avant-bras et le point le plus haut ou le plus bas des extensions (accessoires compris, voir ci-contre) définie par la catégorie de taille du coureur tel que :

- 100 mm pour la Catégorie de taille 1
- 120 mm pour la Catégorie de taille 2
- 140 mm pour la Catégorie de taille 3

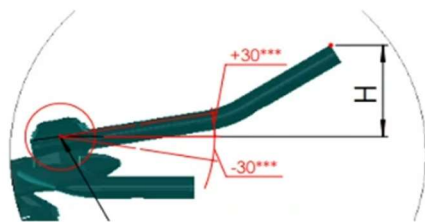
L'inclinaison de +/- 30° permet de définir l'inclinaison du support d'avant-bras uniquement



SHIFTERS
COMPRIS



EXTENSIONS



H est la distance maximum entre le point médian du support d'avant-bras et le point le plus haut ou le plus bas des extensions (accessoires compris, voir ci-contre) définie par la catégorie de taille du coureur tel que :

- 100 mm pour la Catégorie de taille 1
- 120 mm pour la Catégorie de taille 2
- 140 mm pour la Catégorie de taille 3

L'inclinaison de +/- 30° permet de définir l'inclinaison du support d'avant-bras uniquement

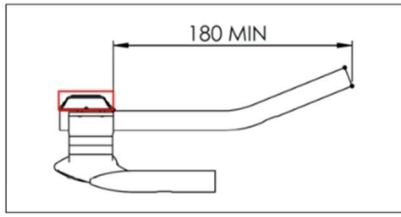


ACCESSOIRS
COMPRIS (GPS..)

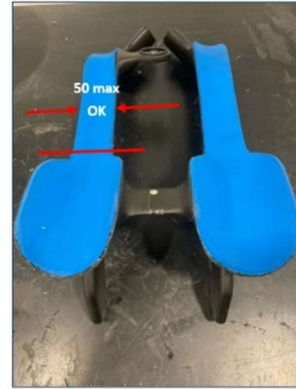


Exemple d'accessoire (compteur) pris en compte dans la mesure du plus haut point des extensions

EXTENSIONS - AUTRES MESURES

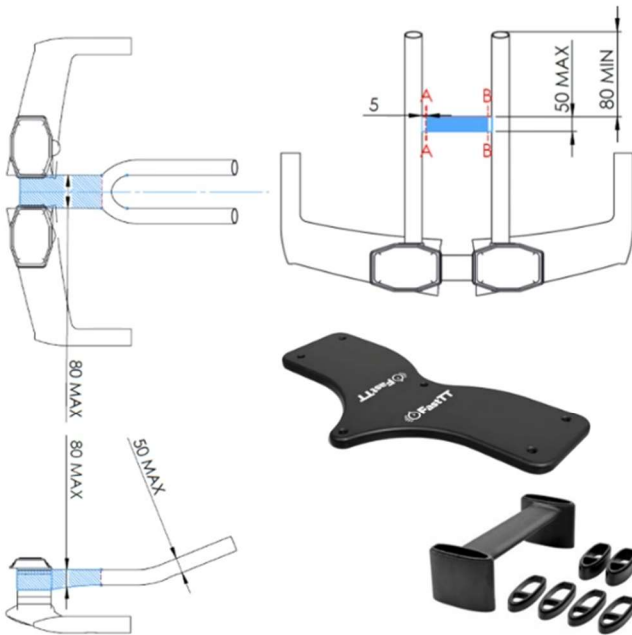


La distance horizontale minimale entre le plan vertical passant devant le support d'avant-bras et le plan vertical passant par l'extrémité des extensions fixes du guidon de contre-la-montre, y compris les accessoires est de 180 mm.

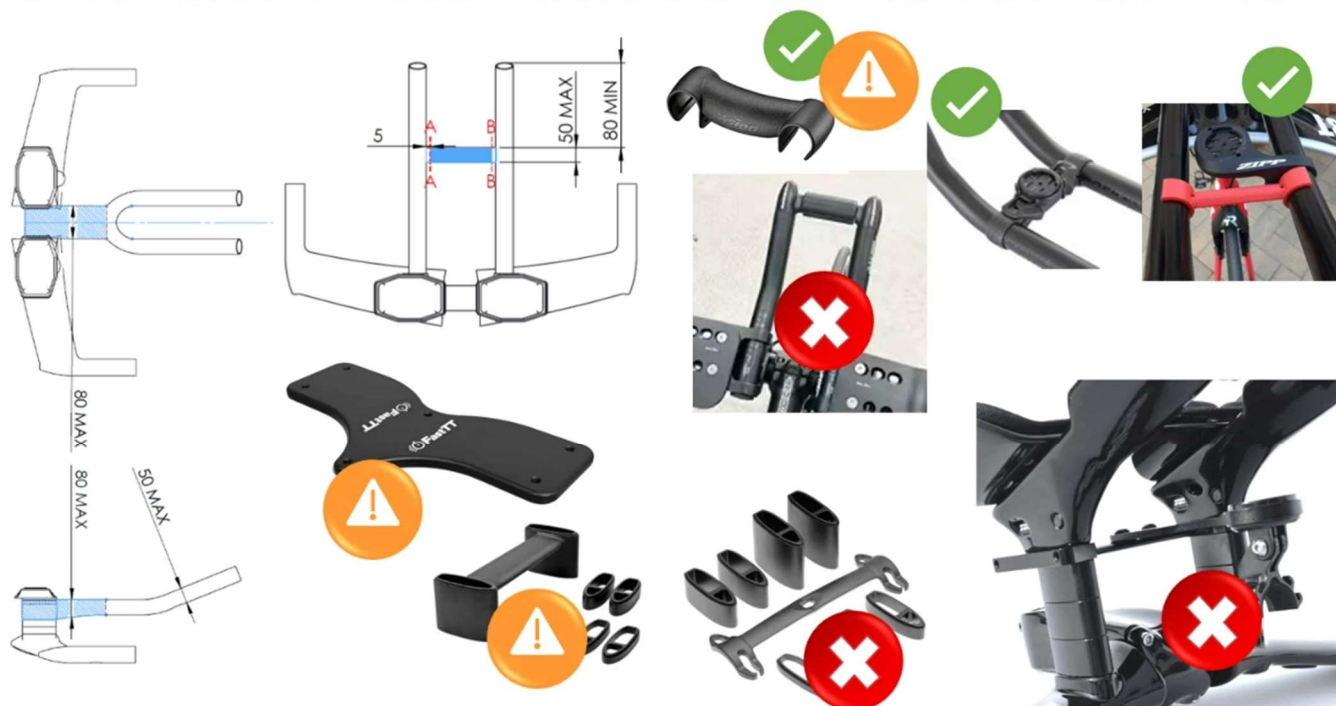


La dimension maximale de la section de chaque prolongateur est de 50 mm

EXTENSIONS – ELEMENTS DE FIXATION ET PLATINES

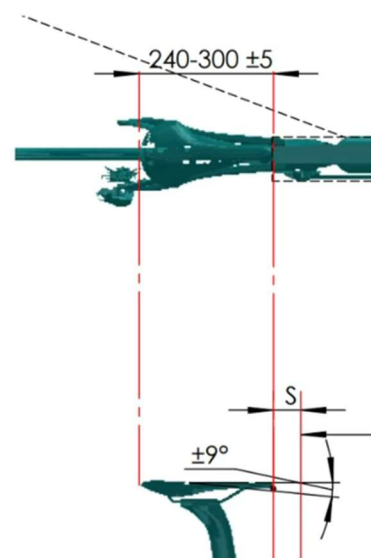


EXTENSIONS – ELEMENTS DE FIXATION ET PLATINES



SELLES

- Doit être comprise entre 24 et 30 cm. Une tolérance de 5 mm est autorisée
- Inclinaison jusqu'à **9 degrés**
- Peut être alignée avec l'axe du boîtier de pédalier (X=0) mais pas plus avancée
- **Ne peut pas fournir de support lombaire**



LIEN PAGE MATERIEL UCI : <https://fr.uci.org/materiel/bh2JJzw1eB0n876rX2iB1>

[GUIDE DE CLARIFICATION UCI DU MATERIEL](#)

4. Conseils pratiques pour bien régler son poste de pilotage

75%

TÊTE

3 facteurs fondamentaux + 1 facteur central

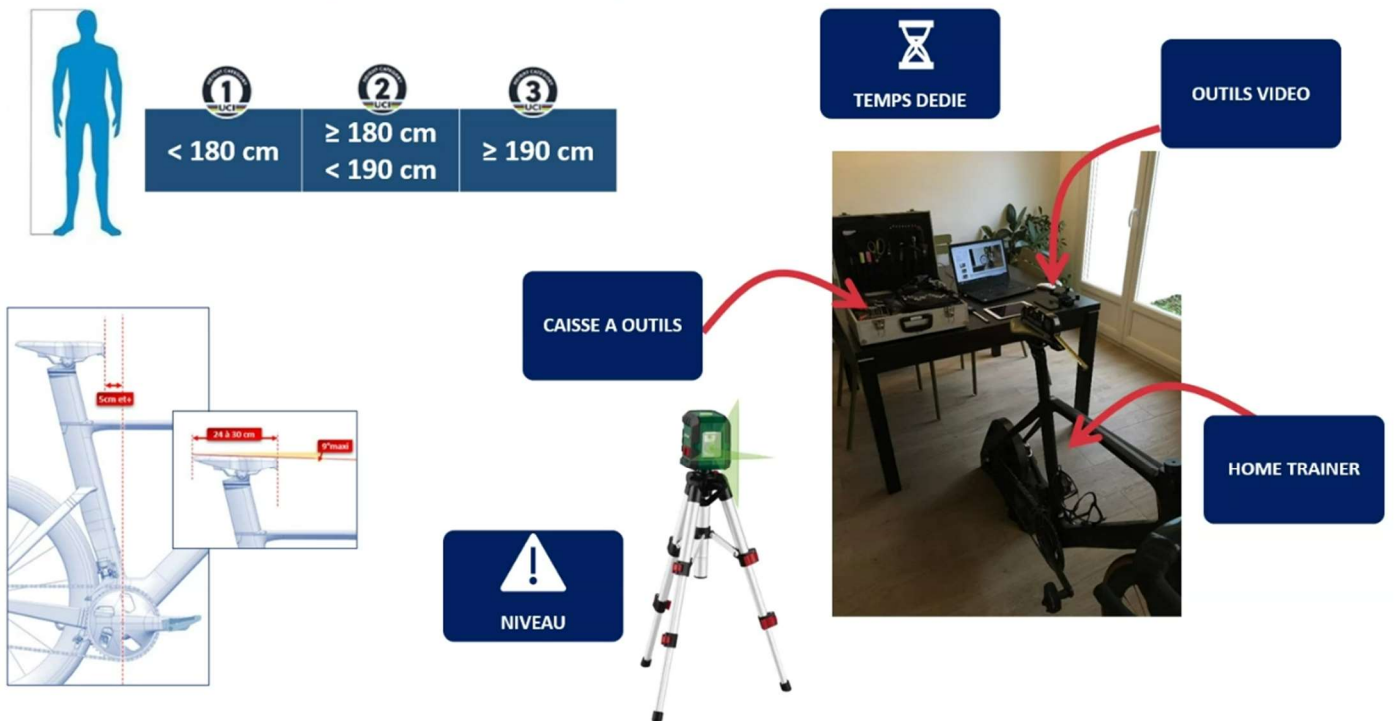
BRAS

BUSTE

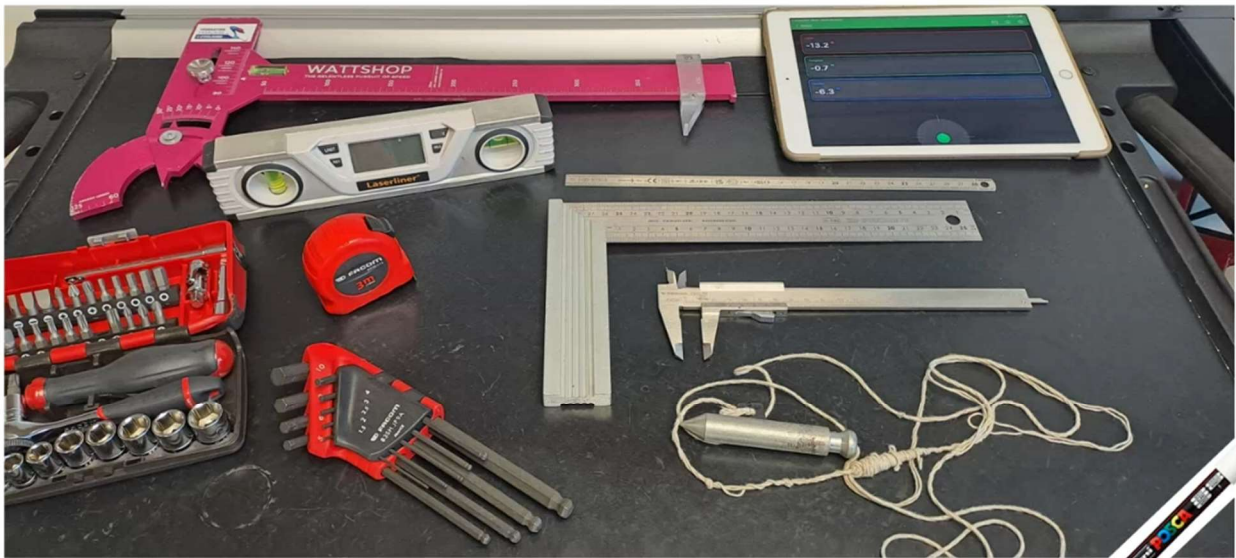
POSITIONNEMENT + CHOIX DU GUIDON

LE CYCLISTE REPRÉSENTE 75% DE LA TRAÎNÉE AÉRODYNAMIQUE

4.1 Organisation préalable

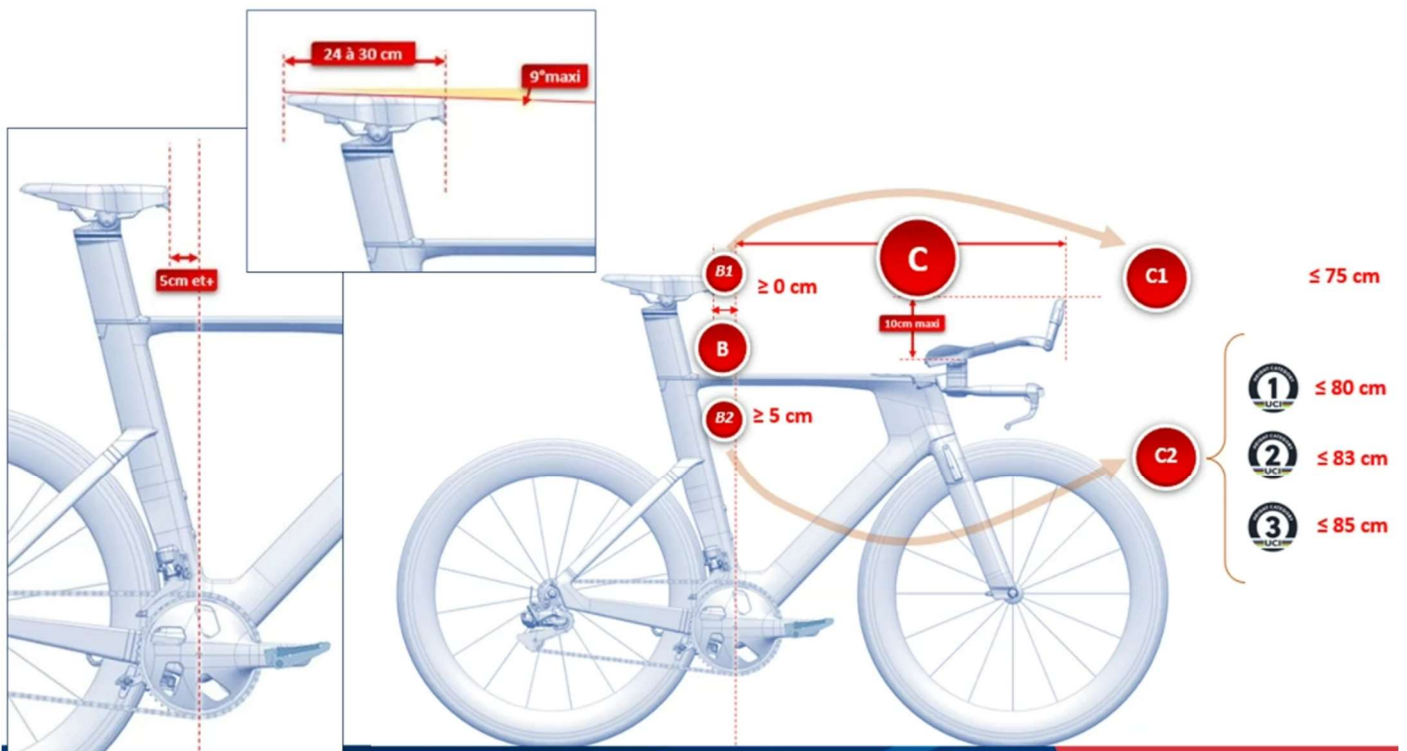


4.2 Les outils nécessaires

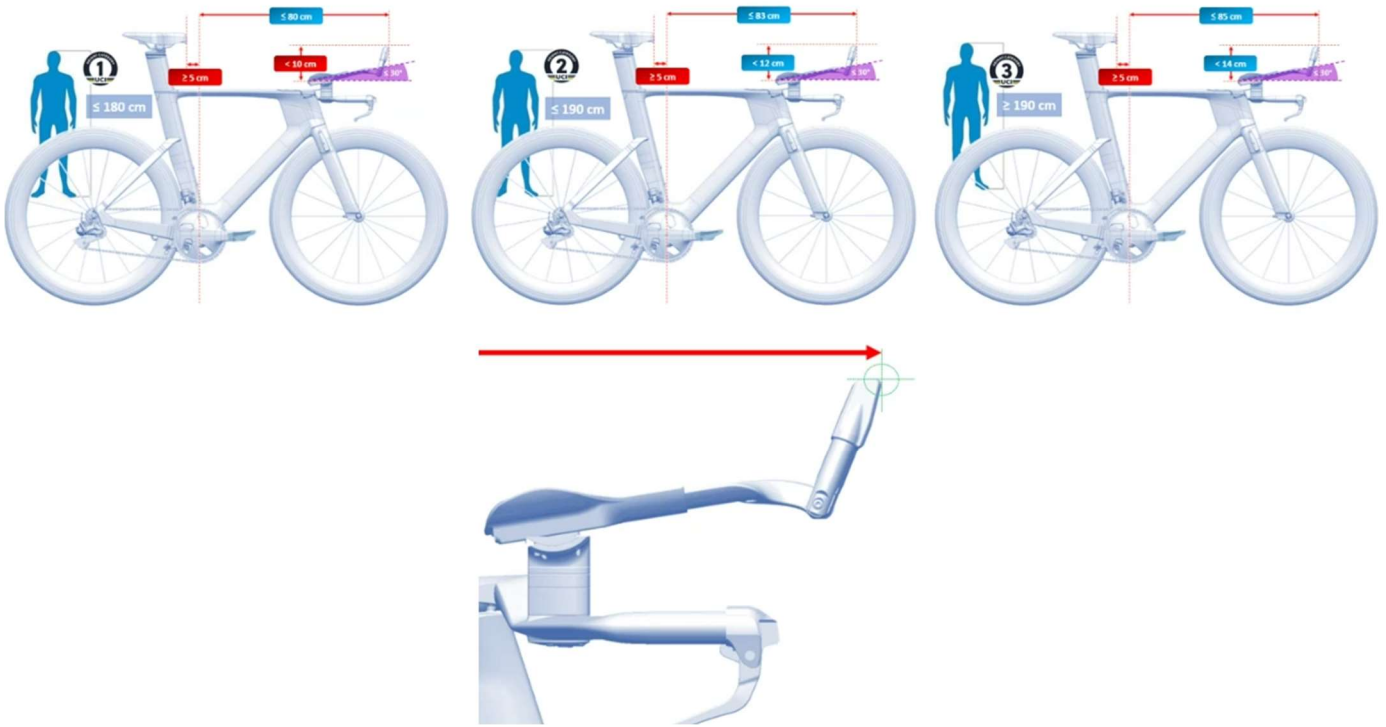


ETAPES DU REGLAGE

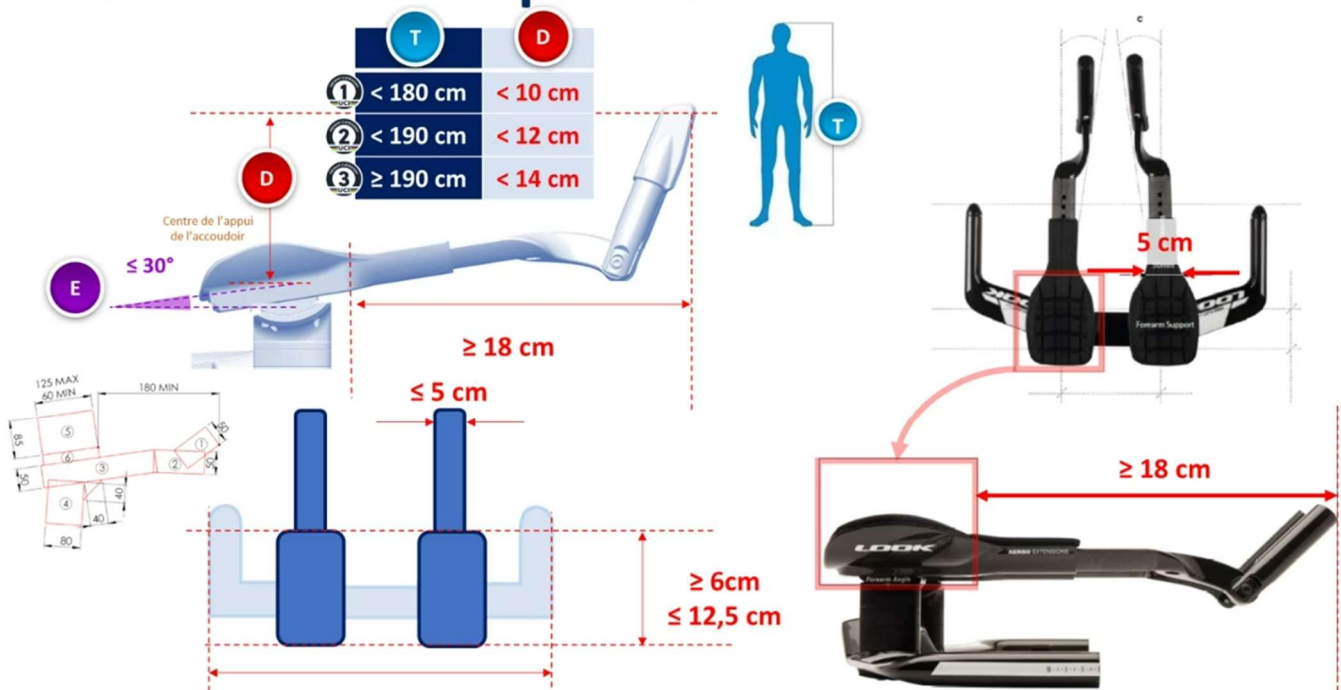
4.3 Vérifier le recul de selle



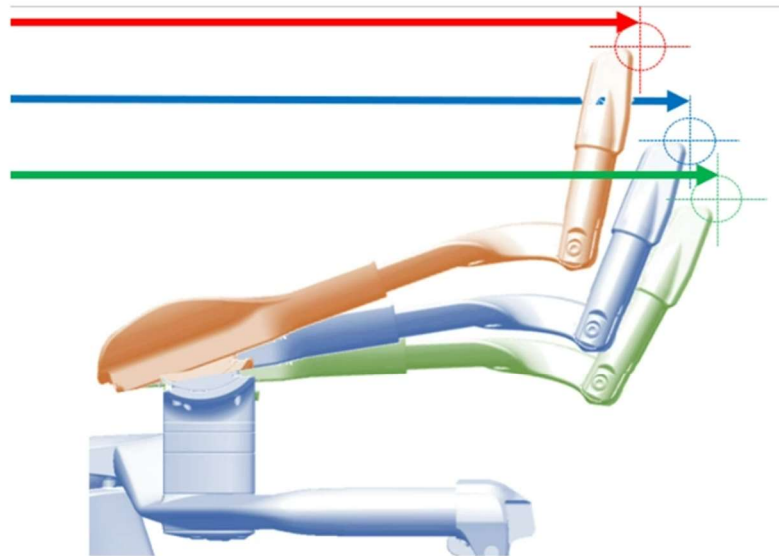
4.3 Mesurer la distance des prolongateurs



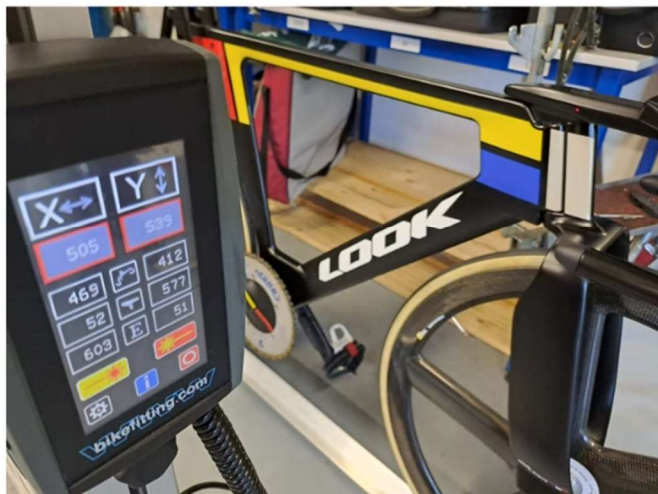
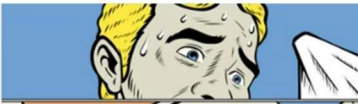
4.3 Vérifier l'inclinaison et hauteur des accoudoirs avec le point culminant



4.3 Vérifier l'inclinaison et hauteur des accoudoirs avec le point culminant



6. Les bonnes mesures à la maison



6.1 Des outils spécifiques très adaptés



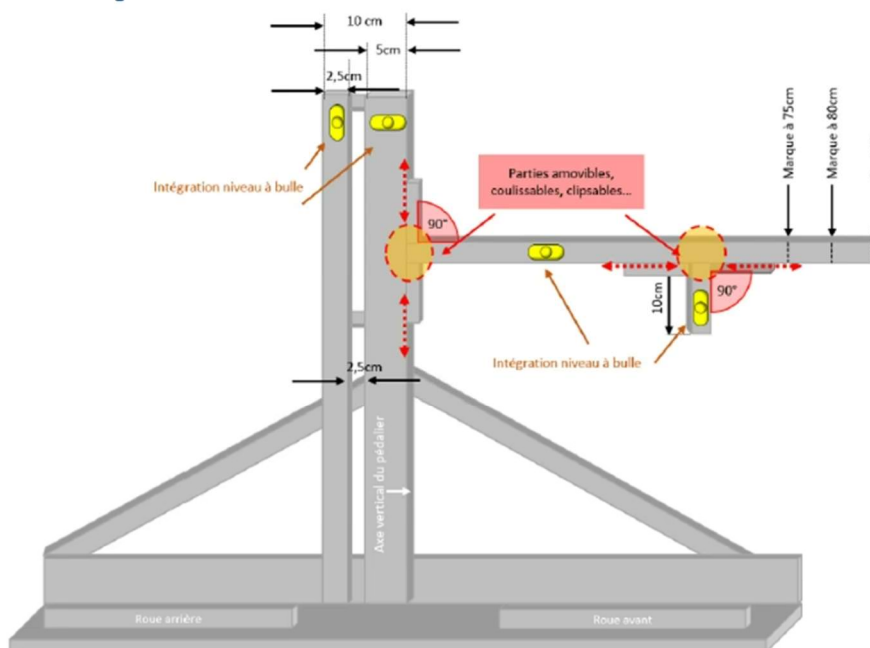
6.2 Possibilité d'être conforme avec des solutions simples



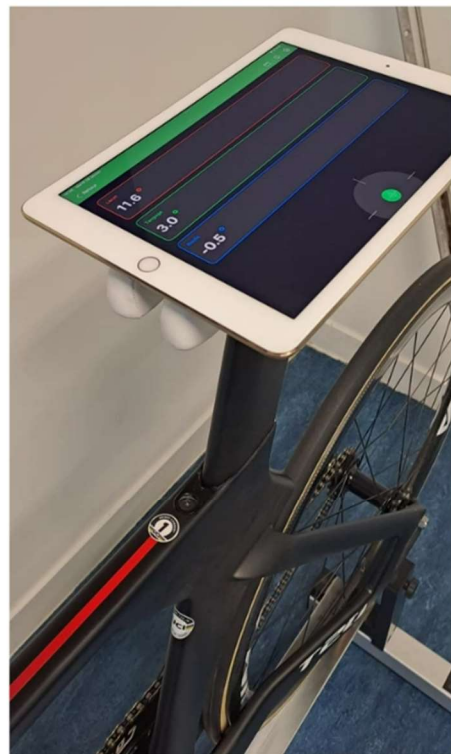
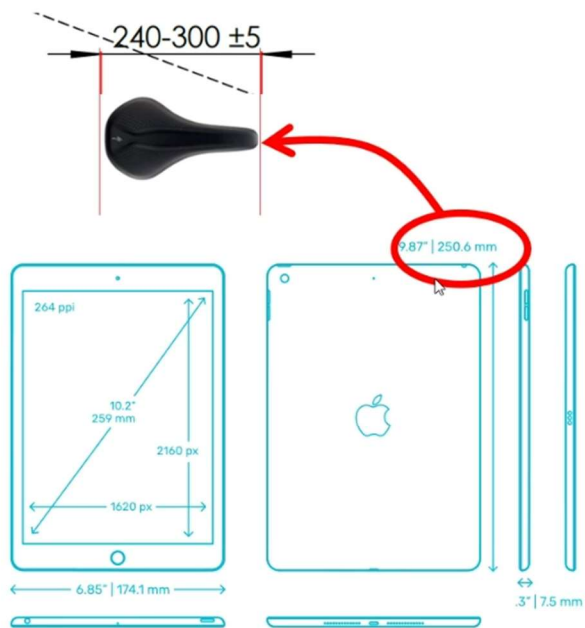
6.2 Possibilité d'être conforme avec des solutions simples



6.2 Possibilité d'être conforme avec des solutions simples



6.3 Tablette utile



6.4 Le point fondamental





5. Les contrôles matériels en compétition


OPERATIONS PREALABLES:

Aborder sereinement et sans stress

Vérifier d'abords que vous êtes dans la liste des catégories morphologique si vous mesurez 180 cm ou plus:

Dans n'importe quel moteur de recherche tapez : MATERIEL UCI

Puis sur cette page allez à la rubrique suivante

 **LISTES UCI DES COUREURS DE CATÉGORIE 2 (ENTRE 180,0 CM ET 189,9 CM) ET CATÉGORIE 3 (1,90 M OU PLUS)**

 Si vous y êtes imprimez et collez la pastille de votre catégorie morphologique.

Si vous n'y êtes pas téléchargez l'attestation médicale à remplir par votre médecin, envoyez en une copie à materiel@uci.ch et gardez en une copie pour présenter à l'arbitre du contrôle



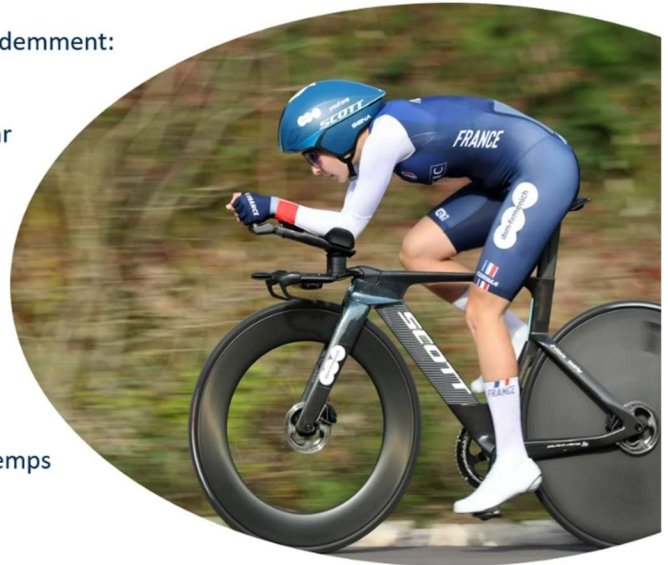
5.2 A la maison

Contrôlez les dimensions réglementaires vues précédemment:

Je pense qu'il est inutile de flirter avec les limites, car sur place il y a une chance sur deux pour que vos réglages ne correspondent pas à la réglementation.

Renseignez-vous auprès de l'organisateur si avec les arbitres, il a prévu un temps de pré contrôle.

Incluez dans votre protocole du jour de course, ce temps de pré contrôle



5.3 En arrivant sur le lieu de la compétition



Emmenez, ou faites emmener votre vélo au pré contrôle le plus tôt possible.

C'est un moment de conseils pour les coureurs, leur encadrement, de la part des arbitres

Venez à ce pré contrôle avec un minimum d'outils qui pourraient être utiles à modifier quelques réglages.



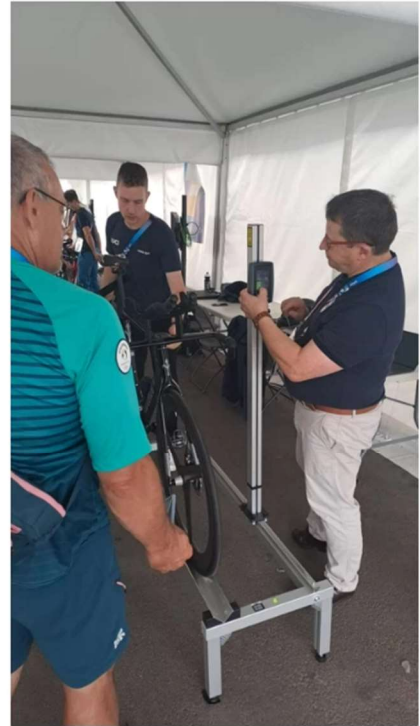
C'est la partie technique la plus importante.

5.3 En arrivant sur le lieu de la compétition

L'arbitre vérifiera, l'homologation, la catégorie morphologique et les dimensions réglementaires.

S'il y a des corrections à apporter à des réglages, faite le IMMEDIATEMENT et refaite valider. Si TOUT OK, bien resserrer et NE PLUS TOUCHER

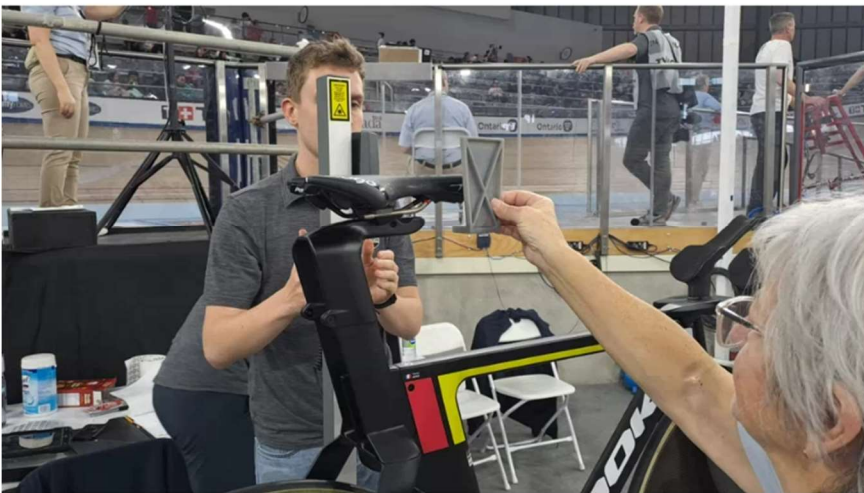
Réalisée avec succès elle vous libèrera l'esprit et vous fera aborder votre protocole d'échauffement sereinement.



5.4 Avant le départ

Arrivez 15mn dans l'aire de départ, avant votre heure de départ prévue.

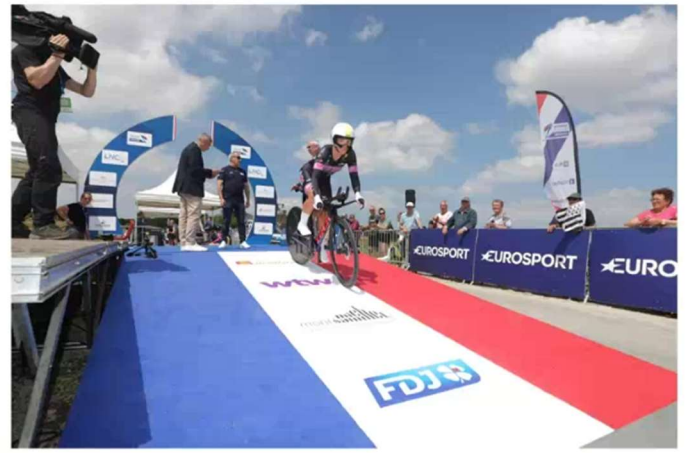
A ce moment il faut faire reconstrôler votre vélo.



Il ne doit plus sortir de la zone de départ et être constamment sous contrôle visuel des arbitres.

5.5 Attente et départ

Le matériel conforme est rapidement contrôlé et chaque coureur peut donc rester concentré avant son départ



POINT DE CONTACT (= point pour diriger le vélo) bien différent du POINT D'APPUI

COMPTEUR = positionnement sur piste (pas de possibilité de voir des informations), compteur sous la selle ou sur le cintre fixé avec une sangle complémentaire.

OREILLETES = ELEMENTESSENTIEL (peut se placer à l'avant sans ajoutant qui pourrait augmenter la surface ou être considéré comme non sécuritaire ou apporter une aide non réglementaire). La tolérance est faite sur un sac pouvant être dédié à l'étanchéité.